

Compte Rendu du Conseil Municipal

Lundi 28 août 2023 à 18h30

Madame le Maire propose deux points supplémentaires à rajouter :

- Nommer un référent Forez auprès de Loire Forez agglomération
- Décision modificative

Le conseil approuve ce rajout.

1. **Approbation des comptes-rendus des conseil municipaux des 09/06/2023 et 3 juillet 2023**

Approuvés à l'unanimité des présents

2. **Entretien concession d'intérêt historique**

Monsieur GRAEFF, Ingénieur, architecte, ministre, a une tombe sur notre commune. Il a travaillé sur la réalisation du Canal du Forez. La commune s'engage à entretenir cette tombe.

Deux reprises de concessions à faire, un devis sera demandé.

Le conseil approuve à l'unanimité.

3. **Mouvement du personnel**

- Suppression des postes :
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, pour mutation (secrétaire)
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour retraite (Atsem)

- Création d'un CDD :

Le contrat PEC d'Océane s'est terminé, nous lui avons proposé de signer un contrat de 1 an pour travailler dans la classe de Marie-Anne. A la fin de ce contrat si tout se passe bien, nous lui proposerons de l'embaucher.

- Création d'un contrat d'apprentissage :

Nous avons signé un contrat d'apprentissage de 1 an avec le Puy de l'Aune et Marine SANTIAGO pour travailler dans la classe de Valérie.

Le conseil approuve à l'unanimité.

4. **Convention avec le CDG 42 pour mise à disposition du personnel**

Mission : Assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles ou des missions temporaires de renfort.

Prix : Le prix de la prestation correspondant au remboursement de la rémunération brute de l'agent, y compris les congés annuels, et des charges patronales y afférentes, majoré d'un supplément fixé par la délibération du Conseil d'administration servant à couvrir les frais de gestion et de coordination du service de remplacement.

Durée : Du 1^{er} septembre 2023 au 31 mars 2026 (fin du mandat).

Cette convention doit être renouvelée à chaque mandat si nécessaire.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5. **Création d'un programme RD 105**

- Frais de géomètre
- Réhabilitation d'un coffre électrique
- Coût : 2 400 €

Nous devons créer un programme. Nous attendons les devis afin de présenter une demande de subvention. De plus une rétrocession partielle de la parcelle AM45 doit être régularisée. Un acte administratif sera fait avec le cabinet Dussaud Pagnon.

Le conseil approuve à l'unanimité.

6. Référent forez

Loire Forez agglomération a créé une charte forestière pour gérer les forêts. Afin de suivre le programme des forêts, la commune a nommé Gilles PERRONNET.

Le conseil approuve à l'unanimité.

7. Décision modificative

La peinture de rafraîchissement de l'ancienne cantine n'était pas prévue au marché. Nous avons demandé au prestataire de nous établir un devis pour ces travaux. Ces derniers s'élèvent à 3 500 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

8. Questions diverses

- Reste à faire le périscolaire
- Enquête publique sur le PLUi
- Chemin de la Roche : problème avec le container à verres.
Nous décidons de le supprimer, penser à informer la population via le bulletin et un panneau sur le lieu
- Samedi 2 septembre : pétanque des élus à TRELINS, une triplette inscrite

La séance est levée à 19h40

Prochaine réunion du conseil : lundi 30 octobre 2023 à 18h30